



N° 30 – 25 Avril 2023

WARLUS - INFOS

Sommaire

<i>Cérémonie du 8 Mai</i>	<i>P. 1</i>
<i>Conseil Municipal</i>	<i>P. 1 à 5</i>
<i>Hauts de France propres</i>	<i>P. 5</i>
<i>Salle Jean Lefranc</i>	<i>P. 5 à 7</i>
<i>Lundi de Pâques</i>	<i>P. 7</i>
<i>Ateliers d'artistes</i>	<i>P. 7</i>
<i>Secrétariat de Mairie</i>	<i>P. 8</i>
<i>Le carnet de Warlus</i>	<i>P. 8</i>
<i>Réunion publique</i>	<i>P. 8</i>
<i>Enquête publique SAGE</i>	<i>P. 8</i>

CEREMONIE DU 8 MAI

Le Lundi 8 Mai prochain aura lieu le 78^{ème} anniversaire de la fin de la seconde Guerre Mondiale.

A cette occasion, une gerbe sera déposée à la stèle des femmes déportées et au monument aux morts de notre commune.

L'ensemble de la population est invité à cette cérémonie ce 8 Mai 2023 à 11 heures 30 devant la mairie.

A l'issue de cette manifestation, un vin d'honneur sera servi à l'ensemble des participants. Nous espérons que les parents viennent avec leurs enfants pour préserver le devoir de mémoire parmi les jeunes générations.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil
municipal



Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 3 Avril 2023. Nous vous présentons ci-dessous un résumé des sujets abordés :

L'ordre du jour de ce Conseil a été principalement consacré à l'examen des comptes 2022 et au vote du budget primitif 2023.

1 - Approbation du compte administratif 2022 et du compte de gestion.

Une fiche récapitulative du compte administratif 2021 et un document détaillé recensant l'ensemble des recettes et dépenses de l'année écoulée ont été remis à chaque membre du Conseil Municipal.

En fonctionnement, le compte administratif fait apparaître un résultat reporté de l'exercice antérieur de 397 146,45 €

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à	210 974,65 €
Les recettes de fonctionnement à	301 918,11 €
Soit un excédent de fonctionnement sur 2022 de	90 943,46 €

Résultat de clôture : 397 146,45 € + 90 943,46 € = 488 089,91 €

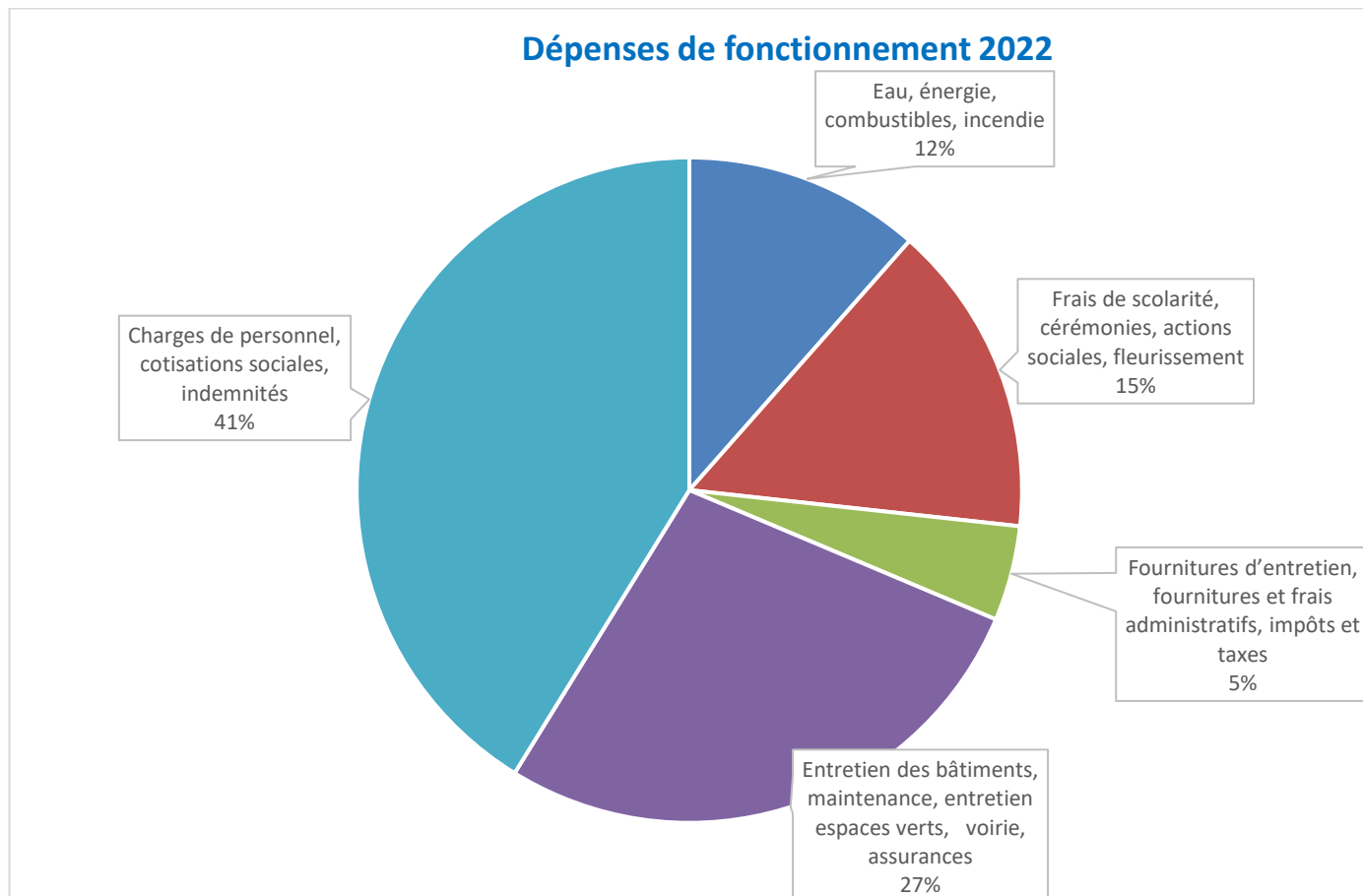
Il faut déduire la part affectée à l'investissement sur l'exercice 2022 qui est de 71 468,50 €

Le résultat de clôture en fonctionnement sur l'exercice 2022 est donc un excédent de 488 089,91 – 71 468,50 = 416 621,41 €. Cet excédent de fonctionnement est à reporter sur le budget primitif 2023 à l'article 002.

Directrice de la publication : Catherine LIBESSART ; Equipe de rédaction : Guillaume RAVELLI-DAMIOLI, Christian SENEZ, Bérangère TLILI, Michel TRUFFIER
Imprimé en Mairie de Warlus à 185 exemplaires – Ne pas jeter sur la voie publique



Dépenses de fonctionnement 2022



En investissement figure un excédent de 7 913,10 € sur l'exercice antérieur. Les opérations de l'exercice 2022 se montent à :

Dépenses d'investissement : 186 221,93 €

Recettes d'investissement : 172 952,20 € + 7 913,10 € = 180 865,30 €

Déficit d'investissement 5 356,63 €

Le résultat de clôture en investissement sur 2022 est donc un déficit de 5 356,63 €

Les restes à réaliser à reporter sur 2023 sont d'un montant de :

RAR Dépenses : 66 111,87 €

RAR Recettes : 0,00 €

Le besoin de financement est donc de : 66 111,87 € + 5 356,63 € = 71 468,50 €

Ecritures au Budget Primitif 2023 :

Au compte 1068 Excédent de fonctionnement en recette d'investissement : 71 468,50 €

Au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 416 621,41 €

Au compte 001 Excédent d'investissement reporté : 5 256,63 €

La gestion des comptes pour l'exercice 2022 a été reconnue exacte et régulière, et approuvée à l'unanimité (par dix voix pour, étant entendu que légalement, Madame le Maire ne participe pas au vote) par le Conseil Municipal qui a donc donné quitus à Madame le Maire sur le compte administratif 2022.

2 – Vote du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Le Conseil Municipal s'est ensuite prononcé sur les taux des taxes communales qui seront pris en compte en 2023.

L'an dernier, le taux du foncier bâti a été maintenu à 37,36 % et le non bâti à 46,96%.

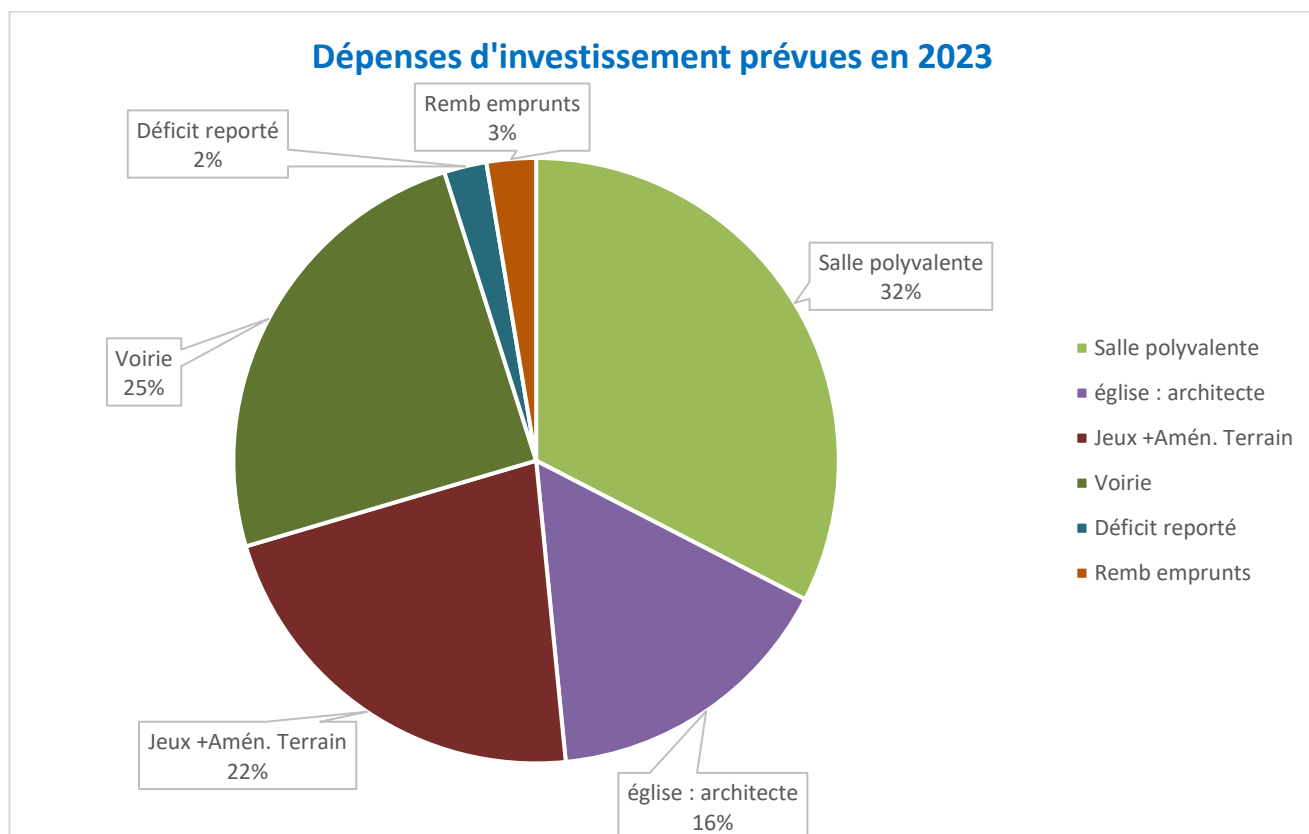
Compte tenu de la bonne santé financière de la commune, Madame le Maire propose de maintenir les mêmes taux pour 2023, sans augmentation à notre niveau.

Il est quand même précisé que chaque année, les bases locatives sont revalorisées dans la loi de finances votée par l'Assemblée nationale et que pour 2023, cette augmentation est de 7,1%. Ainsi, même si nous n'augmentons pas les taux de prélèvement de la commune, les contribuables verront leurs taxes foncières légèrement augmenter en fin d'année.

Pour 2023, le Conseil Municipal reconduit à l'unanimité ces taux de 37,36 % sur le foncier bâti, et de 46,96 % sur le Foncier non bâti. Les taux des taxes directes locales sont donc votés sans modification par rapport à l'année dernière.

S'agissant de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères que nous ne maîtrisons pas au niveau de la commune**, il faut s'attendre à une augmentation selon les informations délivrées par le Syndicat Mixte Artois Valorisation (SMAV). La Communauté de Communes a voté cette augmentation lors de sa dernière assemblée communautaire, en relevant le taux de la T.E.O.M. de 17,64 % à 20,03 %. En effet, le prix de revente des déchets recyclables aux entreprises spécialisées a fortement baissé, privant le SMAV d'une partie de ses ressources financières. Des coûts supplémentaires dans le traitement des déchets, notamment avec le nouveau tri et les obligations environnementales, sont également constatés. Pour équilibrer le budget du SMAV, il est donc nécessaire d'augmenter la participation des habitants.

3 – Budget primitif 2023



Un tableau prévisionnel du budget primitif 2023, listant poste par poste les recettes et les dépenses tant en investissement qu'en fonctionnement a été remis à chaque participant.

L'examen des propositions par les membres du Conseil s'est effectué et Madame le Maire a commenté ces documents en apportant toutes les précisions souhaitées par les participants, chacun ayant la possibilité de poser des questions ou de faire des remarques sur la proposition de budget primitif.

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 697 657,41 €, avec un virement vers la section investissement de 119 735,41 €.

L'entretien des bâtiments et espaces verts ainsi que les charges de personnel, y compris les diverses cotisations sociales, sont les postes les plus importants.

Le budget d'investissement s'équilibre à 236 429,71 €

Le schéma en page précédente donne les grandes lignes de nos projets pour 2023. Pour la salle polyvalente Jean Lefranc, sont pris en compte la régularisation de travaux, les travaux de réfection de la façade arrière et des murs de la cour arrière ainsi que l'installation d'un nouveau sas d'entrée, et, pour ce qui concerne la cuisine, d'un nouveau fourneau et d'un nouveau lave-vaisselle.

Pour le dossier de l'église, nous sommes tributaires de l'architecte des bâtiments de France avec qui nous sommes toujours en discussion, notamment pour faire baisser les dépenses qu'il préconise dans son rapport.

Les travaux d'aménagement du terrain pour implanter des jeux sur la place et le coût de ces derniers sont prévus.

Enfin, pour les voiries, notre dossier de la RD 59 n'a pas encore été retenu par les services départementaux en Mars 2023, mais nous avons bon espoir pour la nouvelle priorisation qui aura lieu au Conseil Départemental en fin d'année. L'installation des feux rue de Berneville pourra être réalisée indépendamment de la RD 59 et donc plus rapidement.

Il a été précisé que si des modifications devaient être apportées en cours d'exercice, il est possible de mettre en place un budget supplémentaire par une décision modificative ultérieure, prise en Conseil Municipal.

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres a validé la proposition de budget primitif 2023.

4 - Exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin

Madame le Maire propose l'exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin. Il est précisé que cette disposition ne concerne que les abris de jardin de moins de 20 m².

Le Conseil Municipal à l'unanimité a donné son accord pour cette exonération.

5 - Pièges pour les frelons asiatiques

Cinq pièges ont été commandés par la commune auprès de l'intercommunalité qui a procédé à un récolement des besoins dans le cadre d'une commande groupée.



Les appâts doivent être différents au printemps (cocktail sucré) et à l'automne (cocktail protéiné). Les pièges doivent être surveillés et régulièrement alimentés en appâts. Les lieux possibles d'implantation sont évoqués. Des habitants se sont proposés pour les installer et s'en occuper.

Les abeilles étant les premières victimes des frelons asiatiques, il est demandé aux habitants possédant des ruches de se signaler en mairie pour en tenir compte dans l'implantation future de ces pièges. Trois pièges restent disponibles. Les personnes qui souhaitent en installer un et s'en occuper, ou simplement avoir des renseignements, peuvent s'adresser en mairie.

6 - Présentation d'un projet de sas d'entrée à la salle polyvalente

Lors des dernières utilisations de la salle, il a été constaté que les invités qui se trouvaient près des portes d'entrée souffraient de courants d'air et du froid extérieur. Il a donc été décidé de faire installer un sas d'entrée. Une entreprise a fourni un projet avec une simulation informatisée comportant un dessin *in situ* que les membres du Conseil ont pu consulter sur papier. Le devis est également communiqué mais il faudra attendre au moins un deuxième devis pour prendre une décision. Une somme de 35 000,00 € est inscrite au budget primitif 2023 pour la réalisation de ce sas.

7 - Devenir de WLA

L'avenir de WLA a été inscrit à l'ordre du jour de la réunion de ce 3 Avril, dans la mesure où cette association existe depuis plus de 40 ans dans le village et qu'elle est au cœur de la vie de notre village par les animations qu'elle propose. Il semble important à plusieurs d'entre nous et à plusieurs Warlusiens qu'elle perdure encore pendant de nombreuses années.

Depuis la réunion du Conseil Municipal, une assemblée générale a eu lieu le 12 Avril avec un nombre de participants limité. C'est pourquoi une nouvelle assemblée générale est prévue.

Tous les habitants de la commune qui ont à cœur de sauver cette association sont invités à participer à cette assemblée générale le mardi 16 Mai à 19 heures à la salle polyvalente.



HAUTS-DE-FRANCE PROPRES

Cette année, toutes les bonnes volontés étaient mobilisées les 18, 19 et 20 Mars dans la région pour le nettoyage de la nature dans le cadre de l'opération « Hauts-de-France propres » renouvelée chaque année. Le slogan retenu était : « **L'ordure n'est pas dans ma nature** ».

Pour notre commune, rendez-vous avait été fixé au dimanche 20 Mars de 10 heures à midi pour sillonner les voies et chemins communaux à la recherche du moindre déchet.

Malgré un temps mitigé alternant les averses, qui a dû en rebuter plus d'un, des courageux ont répondu à l'appel de la municipalité et nous ont accompagnés en apportant leur concours à cette opération. La bonne humeur constante de ces volontaires tout au long de leur tournée, malgré les conditions atmosphériques, est à souligner.

A l'issue de la collecte, un « **DIPLÔME DU JEUNE ECO-CITOYEN** » a été remis aux enfants qui avaient participé activement à cette opération « Hauts-de-France propres », laquelle se veut aussi une action de sensibilisation en direction de la jeunesse. Un rayon de soleil est revenu en fin de matinée pour la photo et le pot de l'amitié offert par la municipalité.

Un grand merci à ces habitants qui ont fait preuve de civisme en apportant leur concours à cette opération.

LA SALLE POLYVALENTE NOMMEE « SALLE JEAN LEFRANC »

La salle polyvalente construite à partir de décembre 1992 a été occupée officiellement le 17 Juillet 1993, jour de la fête communale.

Après presque 30 ans d'utilisation, elle avait besoin d'une sérieuse réfection et d'une mise aux nouvelles normes.

Les travaux de rénovation ont donc été réalisés en 2022. L'ancien système de chauffage a été remplacé par une VMC double flux. La réfection du plafond, qui a été abaissé, a permis une isolation plus épaisse et plus performante. Ces deux éléments ont contribué à l'obtention du label BBC (Bâtiment Basse Consommation).



Les sanitaires ont été rénovés et mis aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite). L'éclairage a été revu, la réfection complète des peintures a été réalisée dans la salle mais aussi dans la cuisine, un vestiaire fermé a été installé dans le fond de la salle.

L'inauguration de cette salle rénovée a été organisée le samedi 25 Mars dernier, et le Conseil Municipal a tenu, à l'unanimité, à lui donner le nom de Jean LEFRANC, Maire de Warlus de 1977 à 2001.

Elu Maire en 1977, Monsieur LEFRANC a constaté dès son arrivée à la tête de la commune, qu'aucune manifestation ou rencontre familiale ne pouvait être organisée à Warlus, sauf à faire monter un chapiteau sur la place, pour la ducasse et Noël notamment, ce qui était coûteux et n'offrait pas un équipement permanent de nature à répondre aux besoins de la commune.

Après s'être investi à fond en faveur de ce projet lors de ses deux premiers mandats, ce n'est qu'au cours de son troisième mandat qu'il a obtenu l'accord à la majorité du Conseil Municipal élu en 1989. Les travaux pouvaient alors être lancés et cette belle réalisation pouvait être utilisée pour la première fois en 1993, puis ensuite régulièrement pour les fêtes communales. Elle est également louée pour des manifestations familiales privées (baptêmes, mariages, anniversaires...), à la plus grande satisfaction des utilisateurs. Merci Monsieur LEFRANC pour cette belle salle fonctionnelle.



Ce 25 Mars 2023, Madame le Maire a donc tenu à offrir à chacun des quatre enfants de Monsieur LEFRANC (photo ci-dessus) une paire de mugs à l'effigie de Warlus comportant des représentations des lieux emblématiques de notre village.

Après avoir excusé les personnalités absentes, Madame le Maire a salué la présence de nos conseillers départementaux en la personne des suppléants : Madame Marie BERNARD et Monsieur Guillaume LEFEBVRE, de Monsieur

Michel SEROUX, Président de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, des Maires des communes environnantes, de Madame Chantal CARUSSI, Maire honoraire de notre commune, des anciens élus de la commune et des présidents des associations. Elle n'a pas manqué de saluer les responsables du cabinet d'études qui nous a accompagnés et des entreprises qui ont participé aux divers travaux, ainsi que les habitants de la commune, présents pour cette inauguration. Après cet hommage à Monsieur Lefranc, un moment convivial a permis à tous d'échanger sur cette salle qui fait l'admiration de tous.

RETOUR SUR LE LUNDI DE PÂQUES



Pour ce lundi de Pâques 10 Avril, la municipalité avait organisé une chasse aux oeufs devant la mairie et sur la place du village. Répartis en deux groupes pour ne pas pénaliser les plus petits, les enfants se sont mis à la recherche des friandises qui avaient été cachées peu avant par les élus.

Plus d'une trentaine d'enfants étaient présents et, des plus petits aux plus grands, chacun a pu profiter des oeufs en chocolat trouvés. De plus, un lapin ou un œuf en chocolat de belle taille ainsi qu'un livre ont été remis aux jeunes participants.

Une fois la chasse terminée et la remise des lapins et livres effectuée, les parents accompagnateurs et les enfants ont pu

profiter d'une collation toute simple mais tellement conviviale !

La présence de nombreux parents et les mines réjouies des enfants ont été appréciées par le Conseil Municipal et perçues comme un encouragement à ce genre d'animation pour notre village.

Un grand merci à tous les présents pour l'intérêt que vous avez porté à cette manifestation du lundi de Pâques.

PORTES OUVERTES DES ATELIERS D'ARTISTES



Les « portes ouvertes des ateliers d'artistes » du Pas-de-Calais se dérouleront **les samedi 13 et dimanche 14 Mai** prochains

A cette occasion, Monsieur Joseph SEBAL **10 rue d'Arras à WARLUS** ouvrira son atelier au public (à l'exception des Personnes à Mobilité Réduite) **de 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures**. L'entrée est gratuite.

Rappelons que c'est Monsieur Joseph SEBAL qui a réalisé la fresque représentant notre village sur le fond de la scène de la salle polyvalente Jean Lefranc.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de la mairie sera fermé du 2 au 5 Mai 2023 inclus. En cas de nécessité, il est possible de laisser un message sur la boîte vocale au 03 21 58 20 71 ou sur la boîte mail : commune-de-warlus@orange.fr

LE CARNET DE WARLUS



Le 20 Mars 2023, Timothé est venu égayer le foyer Madame Noémie BELTRAMO et de Monsieur Romain FOURNIER, domiciliés 9 rue de la Bassure. Le Conseil Municipal présente ses plus vives félicitations aux parents.



Le 17 Avril 2023, Monsieur Michel LANCIAL, domicilié 3 rue du château, nous a quittés à l'âge de 75 ans. A son épouse, à ses enfants, petits-enfants, à toute la famille et à ses amis, le Conseil Municipal renouvelle ses sincères condoléances.

REUNION PUBLIQUE



Un projet d'aménagement en 16 parcelles du terrain constructible situé derrière Le Petit Clos, sera présenté par la Société NORD DE FRANCE PROMOTION lors d'une réunion publique qui aura lieu à la **salle polyvalente Jean Lefranc le vendredi 26 Mai à 19 heures**. Cette société effectue les études techniques, la viabilisation, le raccordement aux réseaux et la vente de ces terrains qui sont libres de constructeur. Tout un chacun pourra prendre connaissance du projet et des études techniques réalisées et aura bien entendu la possibilité de poser toutes les questions souhaitées aux responsables de cette société.

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE « SAGE »

Depuis le lundi 27 Mars et **jusqu'au jeudi 11 Mai inclus**, il est procédé à une enquête publique portant sur la demande d'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Scarpe Amont.



Notre commune de Warlus est incluse dans le périmètre de cette enquête et les habitants qui le souhaitent peuvent faire part de leurs observations aux commissaires enquêteurs.

Les pièces du dossier en version papier peuvent être consultées aux jours et heures habituelles d'ouverture des mairies d'ARRAS, AUBIGNY-EN-ARTOIS, AVESNES-LE-COMTE, FAMPOUX, MONT-SAINT-ELOI, RIVIERE, TINCQUES, VITRY-EN-ARTOIS et WANQUETIN pour le Pas-de-Calais. Les commissaires enquêteurs tiennent actuellement des

permanences dans ces mairies.

Il est également possible de consulter le dossier et de laisser un avis sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais sur www.pas-de-calais.gouv.fr à la rubrique « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Eau » en cliquant sur le bouton « Déposer une observation ».

Le dossier est aussi consultable sur <https://www.cu-arras.fr/grands-projets/sage-scarpe-amont/>

Enfin si vous êtes particulièrement préoccupé par la gestion de l'eau, vous pourrez en parler lors d'un **ciné-débat** qui aura lieu le **mercredi 3 Mai de 18 à 20 heures** à la **Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois**, 1050 Avenue François Mitterrand à AVESNES-LE-COMTE.